



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Agressions naturelles et installations industrielles (NaTech), notamment Seveso

- Mission **conjointe** - 2nd semestre 2023 – 2024 :
CGE (Conseil général de l'économie)
et IGEDD (Inspection générale de l'environnement et du développement durable)

La commande

- Un **état des lieux de la prise en compte** du risque NaTech et plus globalement **des impacts des aléas naturels** sur les installations industrielles
- Des **recommandations** sur la manière de **sensibiliser et d'aider les industriels dans leur démarche**
=> l'incitation autant que la réglementation



Une faible augmentation du nombre de sinistres NaTech...

Rarement des conséquences à l'extérieur des sites industriels.

...mais un enjeu économique à anticiper les effets du changement climatique

(cf. continuité d'activité, conditions de travail en cas de fortes chaleurs, dommages au bâti/équipements).

Trois raisons principales :

- succession d'événements climatiques inédits (fréquence, gravité),
- vulnérabilité des chaînes de valeur,
- évolution de la pratique des assureurs/réassureurs.

Quelques entreprises et fédérations professionnelles avaient engagé une démarche d'adaptation.

Une réglementation « statique ».

Une offre d'accompagnement en cours de mise en place.

Les recommandations 1/2

Changer de logique

=> Le climat évolue, **les aléas climatiques évoluent aussi.**

~~Extrapoler le passé~~ : « **Regarder dans le rétroviseur** » ne suffit plus.

=> Les aléas climatiques ne sont **pas des « aléas comme les autres ».**

Les dommages aux installations peuvent être **directs et indirects**

(cf. infrastructures indisponibles ou endommagées : axes routiers bloqués, rupture d'alimentation électrique, télécoms, eau ...).

~~Raisonnement sur l'installation~~ : **Ne pas se limiter au site, intégrer le territoire dans la réflexion et la démarche.**

Développer/affiner la connaissance des aléas futurs sur un territoire.

Prendre en compte les aléas futurs* dans les études de dangers (les mesures de maîtrise des risques seront-elles opérantes ?)

(*) : *raisonnablement prévisibles et sur la durée de vie de l'installation.*

Les recommandations 2/2

Encourager la mise en place - de manière volontaire - de diagnostics de vulnérabilité

Une approche qui croise les logiques « industrielle » et « territoriale » :

- analyse de **vulnérabilité physique aux différents aléas** (climatiques ou non, y compris les aléas exceptionnels),
- **à l'échelle du territoire** sur lequel le site est implanté,
- avec une **analyse de la chaîne de valeur** de l'entreprise ou du groupe.

Capitaliser les retours d'expérience des principaux événements climatiques majeurs

Adopter des mesures de précaution :

- sur site (en particulier, **l'autonomie temporaire**)
- sur les **réseaux stratégiques** (énergie, télécoms, eau, transport).



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pour aller plus loin : [Rapport NaTechVF.pdf](#)

* * *

Merci pour votre attention